



## Politique d'adhésion

20  
**15 \* 16**

Le loisir fait  
**bouger le Québec**  
CULTUREllement,  
PHYSIQUEment  
et SOCIALement



# TABLE DES MATIÈRES

## PAGES

<b>1. MEMBRE DE PLEIN DROIT – REGROUPEMENT NATIONAL</b> .....	<b>4</b>
<b>1.1. Procédures d’adhésion</b> .....	<b>4</b>
<b>1.2. Critères d’admissibilité</b> .....	<b>4</b>
<b>1.2.1 Membre de Plein droit - Regroupement national - volet A</b> .....	<b>4</b>
<b>1.2.2 Membre de Plein droit - Regroupement national - volet B</b> .....	<b>5</b>
<b>1.3. Droits et devoirs des membres</b> .....	<b>6</b>
<b>1.3.1 Droits</b> .....	<b>6</b>
<b>1.3.2 Devoirs</b> .....	<b>6</b>
<b>1.4. Avantages</b> .....	<b>7</b>
<b>1.4.1 Avantages des membres</b> .....	<b>7</b>
<b>1.5. Cotisation</b> .....	<b>7</b>
<b>1.6. Liste des pièces à fournir</b> .....	<b>7</b>
<b>1.7. Formulaire d’adhésion</b> .....	<b>8</b>
<b>1.9. Règlements généraux</b> .....	<b>8</b>
<b>2. MEMBRE ASSOCIÉ</b> .....	<b>9</b>
<b>2.1. Procédures d’adhésion</b> .....	<b>9</b>
<b>2.2. Critères d’admissibilité</b> .....	<b>9</b>
<b>2.3. Droits et devoirs des membres</b> .....	<b>9</b>
<b>2.3.1 Droits</b> .....	<b>9</b>
<b>2.3.2 Devoirs</b> .....	<b>9</b>
<b>2.4. Avantages</b> .....	<b>9</b>
<b>2.4.1 Avantages des membres</b> .....	<b>9</b>
<b>2.5. Cotisation</b> .....	<b>10</b>
<b>2.6. Liste des pièces à fournir</b> .....	<b>10</b>
<b>2.7. Règlements généraux</b> .....	<b>10</b>
<b>2.8. Formulaire d’adhésion</b> .....	<b>11</b>

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

### PAGES

<b>3. MEMBRE AFFILIÉ</b> .....	<b>12</b>
<b>3.1. Procédures d'adhésion</b> .....	<b>12</b>
<b>3.1.1 Membre Affilié corporatif et Affilié – individuel (3.2.1)</b> .....	<b>12</b>
<b>3.2. Critères d'admissibilité</b> .....	<b>12</b>
<b>3.2.1 Membre Affilié corporatif</b> .....	<b>12</b>
<b>3.2.2 Membre Affilié individuel</b> .....	<b>13</b>
<b>3.3. Droits et devoirs des membres</b> .....	<b>14</b>
<b>3.3.1 Membre Affilié corporatif</b> .....	<b>14</b>
<b>3.4. Avantages des membres</b> .....	<b>14</b>
<b>3.5. Cotisation</b> .....	<b>15</b>
<b>3.6. Liste des pièces à fournir (Membre Affilié corporatif)</b> .....	<b>15</b>
<b>3.7. Liste des pièces à fournir (Membre Affilié individuel)</b> .....	<b>15</b>
<b>3.8. Règlements généraux</b> .....	<b>15</b>
<b>3.9. Formulaires d'adhésion</b> .....	<b>16-19</b>
<b>4. GRILLE DES COTISATIONS</b> .....	<b>20</b>

## 1. Membre de Plein droit – Regroupement national

### 1.1. Procédures d'adhésion

Le membre de Plein droit - Regroupement national est un organisme à but non lucratif conformément à la troisième partie de la Loi sur les compagnies ou toute autre loi régissant les personnes morales à but non lucratif; ayant une mission principalement dans le domaine du loisir au palier québécois.

Tout regroupement national en loisir qui désire devenir membre de Plein droit – Regroupement national, volet A ou volet B, doit compléter et transmettre sa demande d'adhésion et acquitté le montant de cotisation déterminé par le conseil d'administration. La demande d'adhésion doit être acceptée à ce titre par le conseil d'administration avant son entrée en vigueur.

### 1.2. Critères d'admissibilité

#### 1.2.1 Membre de Plein droit - Regroupement national - volet A

a) Être ouvert à l'ensemble des personnes, ou des organismes, intéressé par ses buts et objectifs;

**1.2.1.1** Avoir une existence légale depuis au moins trois (3) ans et exercer des activités de façon régulière en faveur de ses membres depuis le même laps de temps;

**1.2.1.2** Être actif dans au moins neuf (9) des dix-sept (17) régions administratives, soit par son membership, ses activités ou ses services;

**1.2.1.3** Être mandaté par ses membres pour développer, promouvoir et conduire des activités par rapport à une ou plusieurs activités, disciplines ou des groupes d'utilisateurs par des interventions à l'échelle québécoise et assumer cette responsabilité;

**1.2.1.4** Dispenser des services dans les champs d'intervention propres aux regroupements nationaux de loisir, tels que :

- Le soutien à la vie associative et démocratique qui favorise la prise en charge du loisir par les individus et leurs associations;
- Le développement des ressources humaines;
- L'information, la diffusion et la promotion auprès de leurs membres et de la population;
- L'expérimentation, l'innovation, la recherche dans les domaines de leur compétence;
- Le développement de la pratique du loisir aux paliers national, régional et local;
- L'organisation de manifestations, de concours et de compétitions;
- L'accessibilité aux ressources;
- Le soutien à l'encadrement et au perfectionnement au plan de l'excellence;
- La représentation des intérêts de leurs membres et de leurs activités auprès des instances aux plans québécois, canadien et international, ainsi qu'auprès des divers pouvoirs publics;
- Une pratique sécuritaire d'une discipline ou d'une activité.

- 1.2.1.5** Avoir été constitué à l'initiative d'individus ou de groupe de la société civile et maintenir l'enracinement dans le milieu d'où proviennent les membres de plein droit;
- 1.2.1.6** Être un organisme regroupant des individus, des clubs ou des groupes de pratiquants ayant au moins cinq cents (500) membres individuels, ou être un organisme regroupant (à titre de membres de plein droit) majoritairement des OBNL ou des organismes communautaires ayant au moins neuf (9) membres;
- 1.2.1.7** Être dirigé par un conseil d'administration composé majoritairement de membres de plein droit, tel que défini par le regroupement national, élus en assemblée générale et indépendant des pouvoirs publics ou de bailleurs de fonds;
- 1.2.1.8** Être libre de déterminer sa mission, ses orientations, ainsi que ses approches et ses pratiques;
- 1.2.1.9** Poursuivre une mission sociale en loisir propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale en ce sens qu'elle vise, tant sur le plan individuel que collectif, le soutien à la prise en charge citoyenne et l'amélioration de la qualité de la vie;
- 1.2.1.10** Entretenir une vie associative et démocratique en assurant la participation de ses membres aux instances et processus de consultation et de décision;
- 1.2.1.11** Faire preuve de pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité du domaine d'intervention abordée ou des groupes de citoyens concernés;
- 1.2.1.12** Respecter la politique d'adhésion déterminée de temps à autre par le conseil d'administration.

- b) Le Conseil accepte l'adhésion, à titre de membre de Plein droit - Regroupement national volet A, d'un seul organisme par discipline, réseau, clientèle ou mouvement.
- c) Advenant qu'un membre de Plein droit - Regroupement national Volet A déclare, lors de son renouvellement d'adhésion ou en cours d'année, ne plus satisfaire aux critères énoncés plus haut, il perd son statut. Il peut devenir membre d'une autre catégorie et bénéficier du support d'un comité de membres pour une période maximale de trois ans afin de rencontrer les critères décrits au point 1. 2.1.

## **1.2.2 Membre de Plein droit - Regroupement national - volet B**

- a) Être un regroupement national dont la base est ouverte à l'ensemble des individus ou corporations, intéressés par ses buts et objectifs et qui répond aux caractéristiques identifiées aux points 1.2.1.1 à 1.2.1.5, ainsi que :
  - 1.2.2.1** Être un organisme regroupant des individus, des clubs ou des groupes de pratiquants ayant au moins cinq cents (500) membres individuels, ou
  - 1.2.2.2** Être un organisme regroupant des sociétés et des établissements publics ou parapublics ayant au moins neuf (9) membres, ou
  - 1.2.2.3** Être un organisme regroupant des fournisseurs de services ayant au moins neuf (9) membres et être membre catégorie membre national du Conseil en date du 31 mars 2007, ou

- 1.2.2.4** Être membre du Conseil, dans la catégorie membres nationaux en date du 31 mars 2007;
  - 1.2.2.5** Respecter la politique d'adhésion déterminée de temps à autre par le conseil d'administration;
- b) Advenant qu'un membre de Plein droit – Regroupement national volet B déclare, lors de son renouvellement d'adhésion ou en cours d'année, ne plus satisfaire aux critères énoncés plus haut, il perd son statut. Il peut devenir membre Affilié corporatif associatif.

### **1.3. Droits et devoirs des membres**

#### **1.3.1 Droits**

- a) Participer avec droit de vote à la vie démocratique et associative dont l'assemblée générale, des comités et groupes de travail, à toute assemblée des membres, aux sessions, d'information et de formation;
- b) Être représenté auprès des instances gouvernementales et pouvoirs publics concernés les enjeux collectifs tels que la reconnaissance et le financement;
- c) Être représenté sur une base collective, auprès des partenaires et lors des lieux de concertation relatifs à des domaines d'activités ou d'intervention tels que la culture, l'environnement, le tourisme, l'action communautaire autonome, l'économie sociale, le bénévolat, la vie associative et tout dossier d'intérêt collectif pour les membres;
- d) Être consulté et participer à la concertation sur des dossiers d'intérêt collectif;
- e) Avoir accès aux services offerts à cette catégorie de membre;
- f) Obtenir pour ses membres associatifs, le droit de devenir membre du Conseil dans la catégorie membre Affilié corporatif associatif;
- g) Obtenir pour les membres de son conseil d'administration et les membres de son personnel rémunéré le droit de devenir membre du Conseil dans la catégorie membre Affilié individuel.

#### **1.3.2 Devoirs**

- a) Favoriser la participation de son organisme et de ses membres dans les différentes activités organisées par le Conseil;
- b) Promouvoir les activités et transmettre l'information du Conseil auprès de son réseau;
- c) Proposer au Conseil des moyens par lesquels il rendra visible son adhésion;
- d) Répondre aux demandes d'informations.
- e) Afficher que l'organisme est membre du Conseil québécois du loisir sur son site Internet, dans le rapport annuel et dans ses principales publications.

## 1.4. Avantages

### 1.4.1 Avantages des membres

1. Représentation politique et droit de vote à l'assemblée générale.
2. Réception d'informations privilégiées sur le loisir et du bulletin Organismes en action.
3. Participation aux travaux de recherches, comités et groupes de travail touchant des enjeux communs.
4. Diffusion de vos informations, vos offres d'emplois et de stage, hyperlien vers votre site Internet et annonce de vos produits et services sur le site Internet du CQL.\*
5. Participation aux projets, événements et activités de promotion.
6. Participation à l'élaboration de mémoires.
7. Inscription dans les répertoires des membres.
8. Utilisation du logo du CQL sur votre site Internet et dans vos principales publications.
9. Accès aux centres de documentation sur le loisir et sur l'éthique et l'intégrité des personnes.
10. Accès à des tarifs préférentiels lors d'événements organisés par le CQL et ses partenaires, selon les modalités déterminées par le CQL.

*\*À noter que pour profiter de ce service, vous devez fournir vos communiqués ou encore la liste de vos produits et services à l'équipe du Conseil québécois du loisir, qui se réserve le droit de diffusion.*

## 1.5. Cotisation

La cotisation des membres est établie par le conseil d'administration et est payable annuellement.

Catégories de membre	Coût du membership	TPS 5 %	TVQ 9,975 %	Montant total
<b>Membre de Plein droit-Regroupement national</b>	<b>100,00 \$</b>	<b>5,00 \$</b>	<b>9,98 \$</b>	<b>114,98 \$</b>

## 1.6. Liste des pièces à fournir

Pièces	Lors d'une première adhésion	Lors du renouvellement
Lettres patentes	X	
Règlements généraux	X	
Résolution du conseil d'administration	X	
Enregistrement de la personne morale	X	
États financiers	X	X
Rapport annuel d'activités	X	X
Liste des produits et services de l'organisme*	X	X
Logo en format électronique de l'organisme	X	
Photos lors d'activités organisées par l'organisme*	X	X
Questionnaire section statistique CQL	X	X

*\*S'il y a lieu*

**Note : Vous pouvez transmettre les pièces par courrier électronique ou par la poste.**

## **1.7. Formulaire d'adhésion**

Vous pouvez réaliser votre renouvellement d'adhésion au Conseil en ligne à partir des coordonnées que vous avez déjà reçu : <http://membres.loisirquebec.com/login.asp>.

Pour une nouvelle adhésion, compléter le formulaire à la page suivante.

Tel que mentionné dans les *Règlements généraux*, votre cotisation au CQL incluse, sur une base volontaire, la possibilité de faire adhérer votre personnel, vos administrateurs et vos membres OBNL. Vous pouvez transmettre leurs coordonnées en envoyant soit une liste par courrier électronique, soit en autorisant le CQL à utiliser les coordonnées diffusées sur le site Internet de votre organisation ou en joignant une liste manuscrite à votre paiement.

## **1.8. Règlements généraux**

Vous pouvez consulter les [règlements généraux](http://www.loisirquebec.com) de la corporation pour obtenir de plus amples informations à l'adresse suivante : [www.loisirquebec.com](http://www.loisirquebec.com).





CONSEIL  
QUÉBÉCOIS  
DU  
LOISIR

4545, av. Pierre-De Coubertin  
Montréal (Québec) H1V 0B2  
Téléphone : 514 252-3132  
Télécopieur : 514.252.30.24  
Site Internet : [www.loisirquebec.com](http://www.loisirquebec.com)  
Courriel : [infocql@loisirquebec.com](mailto:infocql@loisirquebec.com)

## Formulaire d'adhésion Membre de Plein droit – Regroupement national 2017-2018

### Pièces à joindre au formulaire

Lors d'une première adhésion	Lors du renouvellement
Résolution du conseil d'administration	Rapport annuel d'activités
Rapport annuel d'activités	Photos lors d'activités (s'il y a lieu)
Logo en format électronique	S'il y avait des changements dans vos documents remis lors d'une première adhésion, veuillez nous transmettre les nouveaux lors du renouvellement.
Photos lors d'activités (s'il y a lieu)	

### Identification de l'organisme (SVP complétez cette section en entier)

<b>NOM :</b> _____	<b>Nom du (de la) président(e) :</b> _____
<b>Adresse :</b> <input type="checkbox"/> 4545 ou _____ _____ _____	<b>Adresse du (de la) président(e) :</b> (si autre que celle du siège social) _____ _____
<b>Téléphone :</b> _____ <b>Télécopieur :</b> _____	<b>Nom du (de la) permanent(e) responsable :</b> _____
<b>Courriel :</b> _____	<b>Titre de sa fonction :</b> _____
<b>Site Internet :</b> _____	
<b>Mois où se déroule votre assemblée générale :</b> _____	

### Cotisation

**Membre Associé : 100 \$ + 5 % TPS + 9,975 % TVQ = 114,98 \$**  
TPS N° 144098373 TVQ N° 1088757005

*Nous confirmons, par la présente, que notre organisme répond aux conditions d'admission énoncées aux règlements généraux du Conseil québécois du loisir.*

\_\_\_\_\_  
**SIGNATURE**

\_\_\_\_\_  
**DATE**

## Membre Associé

### 2.1. Procédures d'adhésion

L'Association québécoise du loisir municipal, (AQLM) ou l'unité régionale de loisir et de sport (URLS) qui désire devenir membre Associé, doit compléter et transmettre sa demande d'adhésion, présentée conformément à la politique d'adhésion, accompagnée du montant de cotisation déterminé par le conseil d'administration. La demande d'adhésion comme membre Associé, présentée par l'AQLM ou l'URLS, doit être acceptée à ce titre par le comité exécutif avant son entrée en vigueur.

### 2.2. Critères d'admissibilité

Le membre Associé de la personne morale est l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) ou une Unité régionale de loisir et de sport.

- a) Être l'AQLM; ou
- b) Être une URLS; et
- c) Respecter la politique d'adhésion déterminée de temps à autre par le conseil d'administration.

### 2.3. Droits et devoirs des membres

#### 2.3.1 Droits

- a) Déléguer deux personnes aux assemblées générales;
- b) Pour l'AQLM, un siège réservé au CA;
- c) Pour les URLS, deux sièges réservés au CA;
- d) Droit de parole à toute assemblée des membres;
- e) Participer aux comités et aux groupes de travail;
- f) Avoir accès aux services offerts à cette catégorie de membres.

### 2.3.2 Devoirs

- a) Favoriser la participation de son organisme et de ses membres dans les différentes activités organisées par le Conseil;
- b) Promouvoir les activités et transmettre l'information du Conseil auprès de son réseau;
- c) Répondre aux demandes d'informations.

## 2.4. Avantages

### 2.4.1 Avantages des membres

1. Réception d'informations privilégiées sur le loisir et du bulletin Organismes en action.
2. Participation aux travaux de recherches, comités et groupes de travail touchant des enjeux communs.
3. Diffusion de vos informations, vos offres d'emplois et de stage et hyperlien vers votre site Internet sur le site Internet du CQL.\*
4. Inscription dans les répertoires des membres.
5. Participation aux projets, événements et activités de promotion.
6. Utilisation du logo du CQL sur votre site Internet et dans vos principales publications.
7. Accès aux centres de documentation sur le loisir et sur l'éthique et l'intégrité des personnes.
8. Accès à des tarifs préférentiels lors d'événements organisés par le CQL et ses partenaires, selon les modalités déterminées par le CQL.

*\*À noter que pour profiter de ce service, vous devez fournir vos communiqués à l'équipe du Conseil québécois du loisir, qui se réserve le droit de diffusion.*

## 2.5. Cotisation

La cotisation des membres est établie par le conseil d'administration et est payable annuellement.

Catégories de membre	Coût du membership	TPS 5 %	TVQ 9,975 %	Montant total
Membre Associé	75,00 \$	3,75 \$	7,48 \$	86,23 \$

## 2.6. Liste des pièces à fournir

Pièces	Lors d'une première adhésion	Lors du renouvellement
Formulaire d'adhésion (2.8)	X	X
Lettres patentes	X	
Règlements généraux	X	
Résolution du conseil d'administration	X	
Enregistrement de la personne morale	X	
Rapport annuel d'activités	X	X
États financiers	X	X
Logo en format électronique de l'organisme	X	
Photos lors d'activités organisées par l'organisme*	X	X

*\*S'il y a lieu*

**Note : Vous pouvez transmettre les pièces par courrier électronique ou par la poste.**

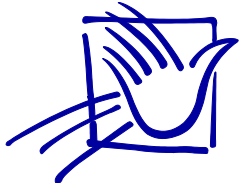
## **2.7. Règlements généraux**

Vous pouvez consulter les [règlements généraux](#) de la corporation pour obtenir de plus amples informations à l'adresse suivant : [www.loisirquebec.com](http://www.loisirquebec.com).

## **2.8. Formulaire d'adhésion**

Vous pouvez réaliser votre renouvellement d'adhésion au Conseil en ligne à partir des coordonnées que vous avez déjà reçu : <http://membres.loisirquebec.com/login.asp>.

Pour une nouvelle adhésion, compléter le formulaire à la page suivante.



CONSEIL  
QUÉBÉCOIS  
DU  
**LOISIR**

4545, av. Pierre-De Coubertin  
Montréal (Québec) H1V 0B2  
Téléphone : 514 252-3132  
Télécopieur : 514.252.30.24  
Site Internet : [www.loisirquebec.com](http://www.loisirquebec.com)  
Courriel : [infocql@loisirquebec.com](mailto:infocql@loisirquebec.com)

## Formulaire d'adhésion Membre Associé 2017-2018

### Pièces à joindre au formulaire

Lors d'une première adhésion	Lors du renouvellement
Résolution du conseil d'administration	Rapport annuel d'activités
Rapport annuel d'activités	Photos lors d'activités (s'il y a lieu)
Logo en format électronique	S'il y avait des changements dans vos documents remis lors d'une première adhésion, veuillez nous transmettre les nouveaux lors du renouvellement.
Photos lors d'activités (s'il y a lieu)	

### Identification de l'organisme (*SVP complétez cette section en entier*)

<b>NOM :</b> _____	<b>Nom du (de la) président(e) :</b> _____
<b>Adresse :</b> _____ _____	<b>Adresse du (de la) président(e) :</b> (si autre que celle du siège social) _____ _____
<b>Téléphone :</b> _____ <b>Télécopieur :</b> _____	<b>Nom du (de la) permanent(e) responsable :</b> _____
<b>Courriel :</b> _____	<b>Titre de sa fonction :</b> _____
<b>Site Internet :</b> _____	
<b>Mois où se déroule votre assemblée générale :</b> _____	

### Cotisation

**Membre Associé : 75 \$ + 5 % TPS + 9,975 % TVQ = 86,23 \$**  
TPS N° 144098373 TVQ N° 1088757005

*Nous confirmons, par la présente, que notre organisme répond aux conditions d'admission énoncées aux règlements généraux du Conseil québécois du loisir.*

\_\_\_\_\_  
**SIGNATURE**

\_\_\_\_\_  
**DATE**

## 2. Membre Affilié

### 3.1. Procédures d'adhésion

#### 3.1.1 Membre Affilié corporatif et Affilié individuel (3.2.1)

La corporation qui désire devenir membre Affilié corporatif, doit compléter et transmettre sa demande d'adhésion, présentée conformément à la politique d'adhésion, accompagnée du montant de cotisation déterminé par le conseil d'administration. La demande d'adhésion comme membre Affilié corporatif présentée par la corporation ou par la personne, pour le membre individuel, doit être acceptée à ce titre par le comité exécutif avant son entrée en vigueur.

### 3.2. Critères d'admissibilité

#### 3.2.1 Membre Affilié corporatif

La sous catégorie membre Affilié corporatif comprend les quatre volets suivants :

- a) Associatif : les personnes morales sans but lucratif et les associations non personnifiées;
- b) Municipal : municipalité, arrondissement municipal ou MRC,
- c) Institutionnel : société ou établissement public ou parapublic;
- d) Affaires : personne morale à capital action.

##### 3.2.1.1. Membre Affilié corporatif associatif

- a) Être une personne morale sans but lucratif incorporée conformément à la troisième partie de la Loi sur les compagnies ou toute autre loi régissant les personnes morales sans but lucratif ou une association non personnifiée au sens de l'article 2186 du Code civil :
- b) Avoir des activités compatibles avec celles de la personne morale ou s'intéresser à ses activités;
- c) Respecter la mission, les valeurs et les activités de la personne morale;
- d) Respecter la politique d'adhésion déterminée de temps à autre par le conseil d'administration.

##### 3.2.1.2. Membre Affilié corporatif municipal

- a) Être une municipalité, un arrondissement municipal ou une MRC;
- b) Avoir des activités compatibles avec celles de la personne morale ou s'intéresser à ses activités;
- c) Respecter la mission, les valeurs et les activités de la personne morale;
- d) Respecter la politique d'adhésion déterminée de temps à autre par le conseil d'administration.

##### 3.2.1.3 Membre Affilié corporatif institutionnel

- a) Être une société ou un établissement public ou parapublic;
- b) Avoir des activités compatibles avec celles de la personne morale ou s'intéresser à ses activités;
- c) Respecter la mission, les valeurs et les activités de la personne morale;
- d) Respecter la politique d'adhésion déterminée de temps à autre par le conseil d'administration.

#### **3.2.1.4 Membre Affilié corporatif affaires**

- a) Être une personne morale à capital action et :
- b) Avoir des activités compatibles avec celles de la personne morale ou s'intéresser à ses activités;
- c) Respecter la mission, les valeurs et les activités de la personne morale;
- d) Respecter la politique d'adhésion déterminée de temps à autre par le conseil d'administration.

### **3.2.2. Membre Affilié individuel**

Cette sous catégorie comprend les six volets suivant : coopté, administrateur, bénévole, travailleur, étudiant, sympathisant.

#### **3.2.2.1 Membre Affilié individuel coopté**

- a) Être une personne physique;
- b) Avoir une expérience pertinente pouvant bénéficier à la personne morale;
- c) Être désigné par le CA à titre d'administrateur coopté;
- d) Être intéressé par les activités de la personne morale;
- e) Respecter la politique d'adhésion déterminée de temps à autre par le conseil d'administration.

#### **3.2.2.2 Membre Affilié individuel administrateur**

- a) Être une personne physique;
- b) Être administrateur d'un regroupement national, d'un OBNL ou d'un organisme communautaire en loisir;
- c) Être intéressé par les activités de la personne morale;
- d) Respecter la politique d'adhésion déterminée de temps à autre par le conseil d'administration.

#### **3.2.2.3 Membre Affilié individuel bénévole**

- a) Être une personne physique;
- b) Être bénévole en loisir;
- c) Être intéressé par les activités de la personne morale;
- d) Respecter la politique d'adhésion déterminée de temps à autre par le conseil d'administration.

#### **3.2.2.4 Membre Affilié individuel travailleur**

- a) Être une personne physique;
- b) Travailler en loisir ou dans un domaine connexe;
- c) Être intéressé par les activités de la personne morale;
- d) Respecter la politique d'adhésion déterminée de temps à autre par le conseil d'administration.

#### **3.2.2.5 Membre Affilié individuel étudiant**

- a) Être une personne physique;
- b) Être étudiant en loisir ou dans un domaine connexe;
- c) Être intéressé par les activités de la personne morale;
- d) Respecter la politique d'adhésion déterminée de temps à autre par le conseil d'administration.

#### **3.2.2.6 Membre Affilié individuel sympathisant**

- a) Être une personne physique;
- b) Être intéressé par les activités de la personne morale;
- c) Respecter la politique d'adhésion déterminée de temps à autre par le conseil d'administration.

### **3.3. Droits et devoirs des membres**

#### **3.3.1 Membre Affilié corporatif**

##### **3.3.1.1 Droits**

Avoir accès aux services offerts à cette catégorie de membre.

##### **3.3.1.2 Devoirs**

- a) Répondre aux demandes d'information;
- b) Favoriser la participation de son organisme dans les différentes activités organisées par la personne morale;
- c) Faire circuler l'information pertinente auprès de son organisme;
- d) Respecter le code d'éthique relatif à l'utilisation du logo et à l'information, notamment à des fins commerciales.

#### **3.3.2 Membre Affilié individuel**

##### **3.3.2.1 Droits**

Avoir accès aux services offerts à cette catégorie de membres.

##### **3.3.2.2 Devoirs**

Répondre aux demandes d'informations.

### **3.4. Avantages**

#### **3.4.1. Avantages des membres**

1. Réception d'informations sur le loisir et du bulletin Organismes en action.
2. Inscription dans les répertoires des membres.
3. Accès aux centres de documentation sur le loisir et sur l'éthique et l'intégrité des personnes.
4. Accès à des tarifs préférentiels lors d'événements organisés par le CQL et ses partenaires, selon les modalités déterminées par le CQL.

#### **3.4.2 Avantage réservé aux membres Affiliés corporatif**

5. Diffusion de certaines de vos informations, vos offres d'emplois et de stage et hyperlien vers votre site Internet sur le site Internet du CQL.\*

---

*\*À noter que pour profiter de ce service, vous devez fournir vos communiqués à l'équipe du Conseil québécois du loisir, qui se réserve le droit de diffusion.*



### 3.5. Cotisation

La cotisation des membres est établie par le conseil d'administration et est payable annuellement.

Catégories de membre	Coût du membership	TPS 5 %	TVQ 9,975 %	Montant total
<b>Membre Affilié corporatif</b>				
Associatif	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	57,49 \$
Municipal et institutionnel	60,00 \$	3,00 \$	5,99 \$	68,99 \$
Affaires	250,00 \$	12,50 \$	24,94 \$	287,44 \$
<b>Membre Affilié individuel</b>				
Étudiant	20,00 \$	1,00 \$	2,00 \$	23,00 \$
Administrateur et bénévole (en loisir)	30,00 \$	1,50 \$	2,99 \$	34,49 \$
Travailleur	35,00 \$	1,75 \$	3,49 \$	40,24 \$
Sympathisant	50,00 \$	2,50 \$	4,99 \$	57,49 \$

### 3.6. Liste des pièces à fournir (Membre Affilié corporatif)

Pièces	Lors d'une première adhésion	Lors du renouvellement
Formulaire d'adhésion approprié à la catégorie de membre Affilié	X	X
Rapport d'activités	X	X
Photos lors d'activités organisées par l'organisme		S'il y a lieu

*Note : Vous pouvez transmettre les pièces par courrier électronique ou par la poste.*

### 2.7 Liste des pièces à fournir (Membre Affilié individuel)

Pièces	Lors d'une première adhésion	Lors du renouvellement
Formulaire d'adhésion approprié à la catégorie de membre Affilié	X	X

### 3.8. Règlements généraux

Vous pouvez consulter les [règlements généraux](#) de la corporation pour obtenir de plus amples informations à l'adresse suivant : [www.loisirquebec.com](http://www.loisirquebec.com).

### 3.9. Formulaires d'adhésion

Vous pouvez réaliser votre renouvellement d'adhésion au Conseil en ligne à partir des coordonnées que vous avez déjà reçu : <http://membres.loisirquebec.com/login.asp>.

Pour une nouvelle adhésion, compléter un des formulaires aux pages suivantes.



CONSEIL  
QUÉBÉCOIS  
DU  
**LOISIR**

4545, av. Pierre-De Coubertin  
Montréal (Québec) H1V 0B2  
Téléphone : 514 252-3132  
Télécopieur : 514.252.30.24  
Site Internet : [www.loisirquebec.com](http://www.loisirquebec.com)  
Courriel : [infocql@loisirquebec.com](mailto:infocql@loisirquebec.com)

## Formulaire d'adhésion Membre Affilié corporatif associatif 2017-2018

### Pièces à joindre au formulaire

Lors d'une première adhésion	Lors du renouvellement
Rapports d'activités	Rapport d'activités
Logo en format électronique	Photos lors d'activités, s'il y a lieu
Photos lors d'activités, s'il y a lieu	

- S'il y avait des changements dans vos documents remis lors d'une première adhésion, veuillez nous transmettre les nouveaux lors du renouvellement.

### Identification de l'organisme (*SVP complétez cette section en entier*)

<b>NOM :</b> _____	<b>Nom du (de la) président(e) :</b> _____
<b>Adresse :</b> _____ _____	<b>Adresse du (de la) président(e) :</b> _____ _____
<b>Téléphone :</b> _____ <b>Télécopieur :</b> _____	<b>Nom du (de la) permanent(e) responsable :</b> _____
<b>Courriel :</b> _____	<b>Titre de sa fonction :</b> _____
<b>Site Internet :</b> _____	
<b>Mois où se déroule votre assemblée générale :</b> _____	

### Cotisation

<p>Si vous êtes membre d'un membre de Plein droit – Regroupement national, votre adhésion est gratuite.</p> <p><b>Membre Affilié corporatif associatif :</b></p> <p><b>50 \$ + 5 % TPS + 9,975 % TVQ = 57,49 \$</b> TPS N° 144098373 TVQ N° 1088757005</p>	<p><input type="checkbox"/> Nous sommes membres d'un membre de Plein droit – Regroupement national du CQL.</p> <p><b>Nom du regroupement national :</b> _____</p>
--	---

***Nous confirmons, par la présente, que notre organisme répond aux conditions d'admission énoncées aux règlements généraux du Conseil québécois du loisir.***

\_\_\_\_\_  
**SIGNATURE**

\_\_\_\_\_  
**DATE**



CONSEIL  
QUÉBÉCOIS  
DU  
LOISIR

4545, av. Pierre-De Coubertin  
Montréal (Québec) H1V 0B2  
Téléphone : 514 252-3132  
Télécopieur : 514.252.30.24  
Site Internet : [www.loisirquebec.com](http://www.loisirquebec.com)  
Courriel : [infocql@loisirquebec.com](mailto:infocql@loisirquebec.com)

## Formulaire d'adhésion Membre Affilié corporatif municipal/institutionnel 2017-2018

### Pièces à joindre au formulaire

Lors d'une première adhésion	Lors du renouvellement
Rapports d'activités	Rapport d'activités
Logo en format électronique	Photos lors d'activités, s'il y a lieu
Photos lors d'activités, s'il y a lieu	

- S'il y avait des changements dans vos documents remis lors d'une première adhésion, veuillez nous transmettre les nouveaux lors du renouvellement.

### Identification de l'organisme (SVP complétez cette section en entier)

NOM : _____	Nom du (de la) président(e) : _____
Adresse : _____ _____	Adresse du (de la) président(e) : _____ _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____	Nom du (de la) permanent(e) responsable : _____
Courriel : _____	Titre de sa fonction : _____
Site Internet : _____	
Mois où se déroule votre assemblée générale : _____	

### Cotisation

Membre Affilié corporatif municipal / institutionnel :  
**60 \$ + 5 % TPS + 9,975 % TVQ = 68,99 \$**  
TPS N° 144098373 TVQ N° 1088757005

*Nous confirmons, par la présente, que notre organisme répond aux conditions d'admission énoncées aux règlements généraux du Conseil québécois du loisir.*

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE

\_\_\_\_\_  
DATE



CONSEIL  
QUÉBÉCOIS  
DU  
LOISIR

4545, av. Pierre-De Coubertin  
Montréal (Québec) H1V 0B2  
Téléphone : 514 252-3132  
Télécopieur : 514.252.30.24

Site Internet : [www.loisirquebec.com](http://www.loisirquebec.com)  
Courriel : [infocql@loisirquebec.com](mailto:infocql@loisirquebec.com)

## Formulaire d'adhésion Membre Affilié corporatif affaires 2017-2018

### Pièces à joindre au formulaire

Lors d'une première adhésion	Lors du renouvellement
Rapports d'activités	Rapport d'activités
Logo en format électronique	Photos lors d'activités, s'il y a lieu
Photos lors d'activités, s'il y a lieu	

- S'il y avait des changements dans vos documents remis lors d'une première adhésion, veuillez nous transmettre les nouveaux lors du renouvellement.

### Identification de l'organisme (SVP complétez cette section en entier)

<b>NOM :</b> _____	<b>Nom du (de la) permanent(e) responsable :</b> _____
<b>Adresse :</b> _____	
<b>Téléphone :</b> _____ <b>Télécopieur :</b> _____	<b>Titre de sa fonction :</b> _____
<b>Courriel :</b> _____	
<b>Site Internet :</b> _____	
<b>Mois où se déroule votre assemblée générale :</b> _____	

### Cotisation

Membre Affilié corporative affaires :  
**250 \$ + 5 % TPS + 9,975 % TVQ = 287,44 \$**  
TPS N° 144098373 TVQ N° 1088757005

*Nous confirmons, par la présente, que notre organisme répond aux conditions d'admission énoncées aux règlements généraux du Conseil québécois du loisir*

\_\_\_\_\_  
**SIGNATURE**

\_\_\_\_\_  
**DATE**



CONSEIL  
QUÉBÉCOIS  
DU  
LOISIR

4545, av. Pierre-De Coubertin  
Montréal (Québec) H1V 0B2  
Téléphone : 514 252-3132  
Télécopieur : 514.252.30.24  
Site Internet : [www.loisirquebec.com](http://www.loisirquebec.com)  
Courriel : [infocql@loisirquebec.com](mailto:infocql@loisirquebec.com)

## Formulaire d'adhésion Membre Affilié individuel 2017-2018

### Identification (SVP complétez cette section en entier)

<p>Nom : _____ Prénom : _____</p> <p>Adresse complète : _____</p> <p>Téléphone : _____ Télécopieur : _____</p> <p>Courriel : _____</p> <p><b>Cochez la catégorie correspondante :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Membre Affilié individuel coopté      <input type="checkbox"/> Membre Affilié individuel administrateur</p> <p><input type="checkbox"/> Membre Affilié individuel bénévole      <input type="checkbox"/> Membre Affilié individuel / travailleur</p> <p><input type="checkbox"/> Membre Affilié individuel étudiant      <input type="checkbox"/> Membre individuel sympathisant</p> <p>Nom de l'organisme avec lequel vous êtes en lien : _____</p>	<p><b>Cotisation</b></p> <p><b>Étudiant</b> 20 \$ + 5 % TPS + 9,975 % TVQ = <b>23,00\$</b></p> <p><b>Administrateur et bénévole</b> 30 \$ + 5 % TPS + 9,975 % TVQ = <b>34,49 \$</b></p> <p><b>Travailleur</b> 35 \$ + 5 % TPS + 9,975 % TVQ = <b>40,24 \$</b></p> <p><b>Sympathisant</b> 50 \$ + 5 % TPS + 9,975 % TVQ = <b>57,49 \$</b></p> <p>TPS N° 144098373 TVQ N° 1088757005</p> <p><input type="checkbox"/> Je suis administrateur (trice) ou employé(e) d'un membre de plein droit – Regroupement national du CQL. Mon adhésion est gratuite.</p> <p>Nom de la fédération : _____</p>
--	---

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE

\_\_\_\_\_  
DATE

### 3. Grille des cotisations

La cotisation des membres est établie par le conseil d'administration et est payable annuellement.

Catégories de membre	Coût du membership	TPS 5 %	TVQ 9,975 %	Montant total
<b>Membre de Plein droit-Regroupement national</b>				
<b>Membre de Plein droit-Regroupement national</b>	<b>100,00 \$</b>	<b>5,00 \$</b>	<b>9,98 \$</b>	<b>114,98 \$</b>
<b>Membre Associé</b>				
<b>Membre Associé</b>	<b>75,00 \$</b>	<b>3,75 \$</b>	<b>7,48 \$</b>	<b>86,23 \$</b>
<b>Membre Affilié corporatif</b>				
<b>Associatif</b>	<b>50,00 \$</b>	<b>2,50 \$</b>	<b>4,99 \$</b>	<b>57,74 \$</b>
<b>Municipal et institutionnel</b>	<b>60,00 \$</b>	<b>3,00 \$</b>	<b>5,99 \$</b>	<b>66,28 \$</b>
<b>Affaire</b>	<b>250,00 \$</b>	<b>12,50 \$</b>	<b>24,94 \$</b>	<b>287,44 \$</b>
<b>Membre Affilié individuel</b>				
<b>Étudiant</b>	<b>20,00 \$</b>	<b>1,00 \$</b>	<b>2,00 \$</b>	<b>23,00 \$</b>
<b>Administrateur et bénévole</b>	<b>30,00 \$</b>	<b>1,50 \$</b>	<b>2,99 \$</b>	<b>34,49 \$</b>
<b>Travailleur</b>	<b>35,00 \$</b>	<b>1,75 \$</b>	<b>3,49 \$</b>	<b>40,24 \$</b>
<b>Sympathisant</b>	<b>50,00 \$</b>	<b>2,50 \$</b>	<b>4,99 \$</b>	<b>57,49 \$</b>